



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2014**

COMPTE RENDU n°1

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 30 janvier à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si tout le monde est d'accord, le secrétaire de séance sera Monsieur TEIL.

J'ai reçu un vœu de Madame COLOMER : nous l'étudierons en fin de séance.

- *Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2013 :*

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Le compte-rendu de la séance du 21 novembre vous a été transmis. Avez-vous des demandes d'interventions ? Aucune ? Je mets donc ce compte-rendu aux voix.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
L'ÉLUE DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE S'EST ABSTENUE***

- *Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013 :*

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez également eu le compte-rendu de la séance du 19 décembre. En l'absence d'interventions, je le mets aux voix.

***LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE
CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR
L'ÉLUE DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE S'EST ABSTENUE***

ORDRE DU JOUR

1 – FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES

- M. MARTINERIE 1.1 Débat d’Orientation Budgétaire - Exercice 2014
- M. LAVILLE 1.2 Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – exercice 2013.
- M. PETAIN 1.3 Mise en réforme du véhicule immatriculé 907 EDW 92.

2 – AGENDA 21

- M. DEBROSSE 2.1 Rapport annuel sur l’accessibilité des personnes handicapées pour l’année 2013.

3 – COMMERCE

- Mme GUILLARD 3.1 Revalorisation des tarifs et droits de place des marchés d’approvisionnement. (GÉRAUD)

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2014.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2014, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Contexte

L'Etat a opéré des coupes sombres dans les dotations versées aux collectivités locales : après avoir opté dans un premier temps pour une baisse de 750 M€ en 2014 et autant en 2015, l'Etat a finalement décidé de doubler sa ponction, à savoir 1,5 Md€ en 2014 (dont 0,840 M€ pour les communes et EPCI) et 1,5 Md€ en 2015. Il est même désormais question de prolonger cette politique au-delà de 2015.

Le constat de l'assèchement des ressources des collectivités est reconnu par tous.

Ainsi, en mai 2014, **la DGCL** (qui dépend du Ministère de l'Intérieur) chiffre à 983 M€ en 2013, et à 902 M€ en 2014, le coût des nouvelles dépenses imposées aux collectivités locales. Pour 2013, **la commission consultative d'évaluation des normes** a chiffré, quant à elle, à 1,5 Md€ les nouvelles dépenses contraintes. Ceci, bien entendu, ne tient pas compte des 4,5 Md€ de réduction de recettes sur les dotations pour la période 2014-2015 ;

Pour ce qui est des **dotations de l'Etat**, la loi de finances a arrêté les dotations 2014 en baisse de - 1,5Md€ entre les divers niveaux de collectivités locales, à savoir :

- Communes : - 588 M€
- EPCI : - 252 M€
- Département : - 476 M€
- Régions : - 184 M€

Ces chiffres montrent bien que les communes sont les collectivités les plus lourdement pénalisées par la baisse de dotations en 2014.

A) Les recettes de fonctionnement

Comment la ville de Châtenay-Malabry est-elle impactée par cette tendance lourde de baisse des dotations de l'Etat ?

	2009	2010	2011	2012	2013
DGF + compensations d'exonérations fiscales	8,300	8,239	8,097	8,061	7,897
(en M€) (enveloppe normée)		- 0,061	- 0,142	- 0,036	- 0,164

A noter : ce tableau n'intègre pas le reconventionnement de 549 logements ex ICADE en logements sociaux, qui a entraîné des compensations partielles par l'Etat suite à la perte de recettes liées aux exonérations fiscales, à savoir :

2012	114 183€
2013	107 933 €
BP 2014	100 000 €

Nous constatons donc que le « gel » des dotations s'est traduit concrètement par une baisse des recettes. Qu'en sera-t-il avec « la baisse » annoncée pour 2014 et 2015 ?

A titre prudentiel, le BP 2014 intégrera une recette de 7,553 M€ sur les recettes de l'enveloppe normée soit - 0,344 M€ ; (-4,14%) et seulement 100 000 € pour les compensations d'exonération des logements ex ICADE.

Les dotations de péréquation à Châtenay-Malabry (en M€)

Concernant les **dotations de péréquation**, les perspectives ne sont pas très claires. En effet, des réformes d'envergure ont été engagées dans la loi de finances en 2012 (votée fin 2011) : le FSRIF a été abondé et le FPIC a été créé.

Concrètement la ville de Châtenay-Malabry est dans la situation paradoxale qui l'amène, d'une part, à percevoir le **FSRIF** et le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** ainsi que la **DUCS**, au titre des communes défavorisées, et à contribuer au titre du **FPIC**, d'autre part, du fait de son intégration à un EPCI d'autre part. Tout cela n'est pas très lisible ; d'autant plus que le FPIC a été amendé lors du vote de la loi de finances 2013 dans un sens qui est défavorable à la commune.

Un nouveau critère du **FPIC** est désormais le revenu des habitants par rapport à la moyenne nationale. Ceci ne reflète pas le niveau de ressources de la collectivité et défavorise l'Île de France par rapport à la Province. Le « poids » de ce critère est passé de 20% en 2013 à 25% en 2014 (loi des Finances 2014). Cela entraînera sans doute une hausse encore plus forte que prévu de la contribution de la ville de Châtenay-Malabry. Le budget prévoira donc une contribution de 0,330 M€ en 2014, contre 0,200 en 2013.

Par ailleurs, il convient de constater que le FSRIF devait augmenter de façon régulière après la réforme de fin 2011. Cela est confirmé, à ce jour, par l'augmentation de l'enveloppe globale (+20 M€ l'an, entre 2010 et 2015, ce qui le fait passer de 210 M€ à 270 M€ sur la période). Néanmoins, l'amélioration des indicateurs de la ville de Châtenay-Malabry atténuée, voire supprimée, les hausses de dotations escomptées.

Au final, la ville aura perdu 0,379 M€ en matière de dispositifs de péréquation entre 2011 et 2014.

Evolution du rang de la ville de Châtenay-Malabry (2008-2013)

	<u>FSRIF</u>	<u>DSUCS</u>
2001 (rappel)	54 ^{ème}	249
2008	70	293
2009	69	259
2010	79	302
2011	74	286
2012	79	335
2013	86	354

On peut se réjouir de ce meilleur classement de notre commune puisqu'il signifie que la politique municipale porte ses fruits et que l'on s'oriente peu à peu vers le droit commun.

D'autre part, la réforme de la **géographie prioritaire**, avec la suppression des ZUS et la concentration des crédits sur 1 300 quartiers au lieu de 2 500 auparavant, avait fait craindre pour les recettes communales.

Au final, la réforme ne concerne pas la DSUCS puisque celle-ci est une composante de la DGF. Il est donc probable que la DSU soit stabilisée. Le BP 2014 inscrira une recette de 1,380 M€.

Pour le reste des crédits d'Etat au titre de la politique de la ville (programme 147 de la loi de finances + crédits du FIPD et de l'Acisé) cela représente les sommes suivantes pour Châtenay-Malabry :

- Caisse des Ecoles : 245 000 € en 2013* (réussite éducative. Somme reversée à l'IDSU)
- IDSU : 500 000 € en 2013 (divers programmes)

** Les crédits de la réussite éducative sont annoncés en baisse de 7% pour 2014, dans les Hauts-de-Seine*

La ville de Châtenay-Malabry pourrait faire partie des villes intégrant des quartiers prioritaires mais la liste détaillée des quartiers ne sera dévoilée qu'après les élections municipales...

Le principal critère retenu par la loi est celui du revenu moyen des habitants des quartiers considérés par rapport aux références locales et nationales.

Des incertitudes demeurent car, si les CUCS en cours ont été prolongés jusqu'à fin 2014, la question est de savoir comment vont être préparés les futurs contrats de ville.

En effet, il est prévu que les contrats de ville seront dorénavant pilotés au niveau intercommunal, puisque la Politique de ville est devenue une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération et, ce, sans référence à la définition d'un quelconque intérêt communautaire.

De plus, la loi qui institue la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016, fait de ce nouvel EPCI le réceptacle de toutes les compétences transférées aux EPCI existantes au 31 décembre 2014. La Métropole sera donc compétente pour la politique de la ville, intégrant la Prévention de la délinquance.

Comment tout ce nouvel ordonnancement institutionnel va-t-il se concrétiser ? Comme pour le reste du budget de la Métropole, la question du financement est renvoyée à des ordonnances.

En attendant, le budget 2014 ne sera –a priori– pas impacté plus que les années précédentes, c'est-à-dire pas au-delà de la baisse tendancielle des crédits de l'Etat dans ce domaine.

A cet égard notons deux exemples :

	2010	2011	2012	2013	2014
Réussite éducative (budget Caisse des Ecoles)	274 310	266 000	266 000	245 000	230 000 (prévision)
Gestion urbaine de Proximité	10 000	15 000	10 000	5 000	?

Les recettes de la section de fonctionnement sont également alimentées par les **droits de mutation**.

Les années 2010 et 2011 ont été favorables, avec une recette annuelle de 1,3 M€.

En 2012, nous avons constaté une forte décélération des recettes, du fait du ralentissement du nombre d'opérations lié à l'impact de la crise économique (évolution du chômage, difficulté à emprunter). Ainsi, les recettes 2012 ont été de 945 000 €.

L'année 2013 a été meilleure avec une recette de 1,045 M€ au compte administratif. Nous inscrirons donc une somme de 1 M€ au BP 2014.

En ce qui concerne les **recettes fiscales**, le budget prévisionnel est estimé à partir des bases fiscales de fin 2013 (état 1288) +0,9%. Cette revalorisation est celle qui a été retenue dans la loi de finances pour 2014 et constitue donc un minimum à percevoir.

Ainsi, le BP 2014 inscrira une recette prévisionnelle de 19,367 M€ contre 18,982 M€ pour ce qui est des recettes liées aux impôts ménages.

A. Les dépenses de fonctionnement

En matière de **dépenses de personnel**, la prévision 2014 tiendra compte du gel du point d'indice de la fonction publique. Il s'agit là de la reconduction d'une mesure en vigueur depuis 2010. Cependant, les personnels continuent à voir leur carrière évoluer du fait des avancements d'échelons et de grades. De même, la carrière des agents de catégorie C a été légèrement revalorisée. Au-delà du faible impact individuel, cette mesure impliquera un surcoût budgétaire de 0,210M€ sur le budget 2014 (sur 11 mois car la mesure s'applique au 1.2.2014).

La dépense du chapitre 012 a été de 24,59 M€ contre 24,754 M€ en 2012 : ainsi, après une hausse de 0,85% du chapitre 012 entre 2011 et 2012, l'évolution a été de - 0,67% entre 2012 et 2013.

Le BP 2014 prévoira une dépense de 25,120 M€ (CA 2013 + 2,15%) qui intègre la dépense liée à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et les hausses des taux décidées par l'Etat pour les cotisations salariales et patronales (CNRACL, IRCANTEC...). Ces dernières représentent 0,15 M€ de dépenses supplémentaires sur le budget de la ville.

Au passage, notons que l'Etat augmente les agents de catégorie C de quelques euros et les leur reprend, pour l'essentiel, à travers les hausses de cotisations salariales.

Evolution des frais financiers nets et des taux d'intérêt moyens

2007* :	1,618 M€	(2,57%)
2011 :	1,953 M€	(2,82%)
2012 :	1,936 M€	(2,57%)
2013 :	1,900 M€	(2,17%)

** avant la crise économique et financière*

Pour ce qui est des charges nettes liées aux frais financiers, le compte administratif confirme les prévisions d'il y a un an : en 2013, la dépense nette a été de 1,9 M€, contre 1,936 M€ en 2012. Le taux d'intérêt moyen est resté bas, à 2,17% contre 2,57% en 2012.

Concernant l'estimation 2014, il sera tenu compte des 4 M€ empruntés en décembre 2013 en application du prêt de 15 M€ signé au 1^{er} trimestre 2012 (2 M€ mobilisés en décembre 2012, puis 4 en décembre 2013 et 9 M€ en décembre 2014). Notons que le capital remboursé en 2013 (4,411 M€) est supérieur aux 4 M€ d'emprunts nouveaux indiqués ci-dessus, d'où un désendettement durant l'exercice 2013.

Equilibre de la section de fonctionnement

Le BP devant être adopté dans un mois, le rapport qui sera fait à cette occasion reviendra plus précisément sur quelques chiffres, notamment le chapitre 011 (charges à caractère général), le résultat de l'exercice 2013, le montant de la dotation aux amortissements et le virement à la section d'investissement.

Le Conseil est néanmoins invité à débattre sur les orientations exposées ci-dessus, à savoir :

- Pas d'augmentation des taux des impôts ménages
- Maîtrise des frais de personnel et des frais financiers ;
- Intégration des dépenses liées aux nouveaux rythmes scolaires ;
- Anticipation de la baisse des dotations de l'Etat.

Ainsi, malgré l'Etat qui impose des dépenses nouvelles (TVA, cotisations patronales, rythmes scolaires...) et des baisses de recettes, le budget 2014 présentera de l'autofinancement sans hausse des impôts.

1. La section d'investissement

Le rapport qui présentera l'exécution budgétaire 2013 à travers le compte administratif, exposera les opérations financées qui se sont traduites par la livraison :

- du **centre sportif Léonard de Vinci** ;
- de l'extension du centre de loisirs et de l'**école Pierre Mendès France** ;
- de l'espace jeunesse (**CAP' Jeunes**).

Par ailleurs, deux autres opérations importantes ont démarré durant l'été 2013, à savoir :

- la rénovation complète du **pavillon Jean Moulin** : à ce stade, la reprise totale des façades, toitures et huisseries est sur le point d'être achevée et l'année 2014 sera consacrée à l'aménagement intérieur. Une somme de 1.640 M€ sera prévue pour finir l'opération.
- Le démarrage des travaux de démolition – reconstruction du **Groupe scolaire Jules Verne**. Ce chantier durera 3 ans mais la partie élémentaire sera livrée dès septembre prochain. Dans le prolongement, ce sera au tour de l'école maternelle.
Le Conseil Municipal de février adoptera les AP/CP correspondants pour l'année 2014.

Rappelons que la programmation pluriannuelle d'investissement 2013-2015 a fait l'objet d'un **contrat de partenariat avec le Conseil Général**, en 2013.

Le contrat prévoit 11,5 M€ de subventions pour les opérations suivantes :

- CAP' Jeunes : 0,3 M€
- L'extension de Pierre Mendès France : 0,5 M€
- Le pavillon des Arts : 0,7 M€
- Le groupe scolaire Jules Verne : 10 M€

Le BP 2014 intégrera donc les recettes correspondantes à l'exercice.

Au-delà des grosses opérations rappelées ci-dessus, le budget 2014 intégrera des travaux de voirie pour environ 2 M€ (la rue des Prés hauts) ainsi qu'1,5 M€ pour l'entretien des bâtiments et les achats de matériels et mobiliers.

Le capital de la dette à rembourser, soit 4,650 M€, sera couvert par l'autofinancement et les recettes propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, dotation aux amortissements, virement).

Le Budget étant adopté après le compte administratif, la section intégrera les restes à réaliser de dépenses et de recettes, dégagant un excédent de clôture d'environ 9,8 M€.

Rappelons que le prêt de 15 M€ signé en 2012 prévoyait une mobilisation des fonds en trois temps (2 M€ en 2012, 4 M€ en 2013 et 9 M€ en 2014, au fur et à mesure de l'avancée de la PPI et, surtout du projet Jules Verne).

Pour compléter les recettes, la section d'investissement n'aura pas besoin d'emprunt nouveau en 2014.

La programmation pluriannuelle des investissements
(hors RAR)

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Jules Verne	12,500	11,500	3,500
Entretien du patrimoine + Matériels et mobiliers	2,000	2,000	2,000
Voirie	2,000	2,000	2,000

Ce tableau n'intègre pas d'opérations nouvelles puisque le Conseil municipal sera renouvelé fin mars.

Le Conseil est invité à débattre de ces orientations.

Annexe au débat d'orientation budgétaire 2014

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES Ville de Châtenay-Malabry

	Budget Primitif 2013	Dernières moyennes nationales de la strate connues (BP 2013)
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	1282,75€	1281,00 €
Impôts directs/ habitant	576,78 €	588,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	1253,07€	1 399,00 €
Dépenses équipement brut/ habitant	515,18€	507,00 €
Dettes/ habitant	2 627,35€	1 139,00 €
Dotation Globale de Fonctionnement/ habitant	221,97 €	270,00 €
Personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	59,75%	57,10%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	87,89%	NC
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dette en capital/ Recettes réelles de fonctionnement	115,66%	NC
Dépenses équipement brut/ Recettes réelles de fonctionnement	41,11%	32,20%
Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement (en nombre d'années)	2,10	0,82
Taux d'intérêt net moyen de la dette (Budget Primitif 2012)*	2,17%	NC
Annuité de la dette par habitant	190 €	

Source : DGCL/DESL « Budgets Primitifs 2013 des Communes » - Élément d'analyse financière par strate.
+ Budget Primitif 2013 de la Commune de Châtenay-Malabry.

* CA 2013 estimé

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur MARTINERIE pour ces explications. Qui demande la parole ? Madame COLOMER, Madame DELAUNE et Madame GUTGLAS.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Notre intervention portera tout d'abord sur l'école Jules Verne, dépense phare de cette dernière mandature. Lors du débat d'orientations budgétaires en février 2012, vous prévoyiez pour l'école Jules Verne, un montant total de 30 millions d'euros entre 2013 et 2016, ainsi que 3,7 millions d'euros pour le centre social entre 2012 et 2013. Vous indiquiez alors la nécessité d'effectuer des choix puisque les finances de la Ville ne pouvaient supporter toutes ces dépenses. Vous avez donc choisi de supprimer la nouvelle construction du centre social mais de conserver la dépense en totalité sur le groupe Jules Verne, alors que nous vous exhortions à revoir à la baisse les travaux de construction par une analyse raisonnable du bâti existant.

En février 2013, vous annonciez la manne providentielle accordée à la Ville par le Conseil général. Pour l'école Jules Verne, il s'agit de 10 millions d'euros versés entre 2013 et 2015. En 2013, spécifiquement pour l'école, le Conseil général a donné 1,5 million d'euros : il reste donc 8,5 millions d'euros à verser par le Département entre 2014 et 2015 pour ce programme.

En parallèle, vous avez emprunté auprès de Natixis, en avril 2012, 15 millions d'euros dévolus à l'école Jules Verne. Nous nous étions émus des conditions de taux de ce contrat de l'ordre de 5% quand les taux moyens de la période s'élevaient à 3% et bien que le taux de référence, l'euribor 3 mois reste à des valeurs historiquement basses ces dernières années. Nous avons constaté que cette négociation d'emprunt était liée à la renégociation de deux autres prêts Natixis très toxiques : pour l'un des deux, en 2012, le taux avait dépassé 33%. La renégociation a donc été conclue en gelant jusque 2015, les taux de ces deux emprunts à 6% tandis que le nouveau prêt de 15 millions d'euros à taux élevé résorbait sur 20 ans, le manque à gagner de la banque durant ces trois ans sur ces prêts toxiques. Au vu de la situation financière très dégradée de la Ville, la banque Natixis a pu imposer ces taux d'emprunts quasi usuraires à la commune ayant besoin ce prêt de 15 millions d'euros pour commencer la reconstruction de l'école Jules Verne et masquer ses prêts toxiques jusqu'en 2015.

Voilà donc le bilan financier de l'opération Jules Verne. Face à des dépenses non contraintes, restées depuis 2012 à 30 millions d'euros, le prêt de 15 millions d'euros et l'apport de 10 millions d'euros du Conseil général devraient couvrir la plus grande part des dépenses. Puisque ce programme est le seul indiqué dans la programmation budgétaire pour les trois années à venir, nous ne devrions contracter donc aucun prêt supplémentaire à l'avenir. Nous nous montrerons extrêmement vigilants à ce sujet.

Le débat d'orientations budgétaires présente aussi régulièrement un tableau de ratios réglementaires non commenté dans ce rapport. Nous nous arrêterons cependant sur ces chiffres, riches d'enseignements, surtout en comparaison avec les années précédentes. Le ressenti des Châtenaisiens se voit ici confirmé : les impôts directs par habitant augmentent cette année. La dette augmente également ; aussi bien en montant par habitant (+14%) qu'en annuité (+6,7%). L'encours de la dette passe le seuil de deux années de recettes de fonctionnement alors qu'il correspond à moins d'une année pour les communes françaises de la même strate. Et comme nous le signalions l'an dernier, nous remarquons que malgré des intérêts d'emprunts faibles, la situation financière de la ville se trouve en déséquilibre alarmant depuis maintenant trois années consécutives. Pour cela, il convient de considérer le ratio dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement et le comparer à 100%. Depuis 2011, ce ratio est de 113% ou

115% : autrement dit, les remboursements de la dette, intérêts et capital, ne sont plus couverts par les recettes de la Ville. Ce déséquilibre constaté en 2011, en 2012 et maintenant en 2013, se révèle inquiétant car il met en cause la solvabilité même de la Ville.

Notre dernier point concerne notre vœu déposé en décembre dernier. Nous avons bien fait d'insister sur l'importance de maintenir les assignations auprès des banques Dexia et Natixis, malgré la loi de finances 2014. En effet, le 29 décembre 2013, le Conseil constitutionnel a invalidé l'article 92 de cette loi tentant d'invalider les assignations contre Dexia. Nous avons aussi alerté sur l'importance de mettre en place dans le budget primitif et le compte administratif de la Ville, des provisions liées aux emprunts toxiques. L'arrêté du 16 décembre 2013 confirme cette recommandation de la DGFIP reprise par l'Association des Maires de France, commentée en décembre dernier lors de notre vœu. Selon cet arrêté, les comptes des collectivités locales doivent être transparents et doivent afficher clairement les risques des prêts toxiques pesant sur la collectivité. Même si une grande liberté sur l'évaluation de ce risque est laissée à la collectivité, le principe du provisionnement du risque est un point essentiel de la sincérité des comptes de la Ville.

Pour cette raison, au nom de la sincérité des comptes, nous réitérons notre demande de voir figurer dans le budget prévisionnel de cette année 2014, une provision sur les risques dus aux prêts toxiques représentant environ la moitié de la dette de notre ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Si vous le permettez, je vais vous répondre afin d'éviter ensuite des redites. Du moins, pouvons-nous l'espérer puisque Madame COLOMER vient de répéter, une nouvelle fois, un propos entendu à chaque conseil, ou presque, depuis qu'elle nous a rejoints. Je vais donc m'efforcer de me montrer cohérent et de lui apporter les mêmes réponses que d'habitude. Vous disposez pourtant des compte-rendus, il suffit de les lire afin d'éviter de se répéter.

Vous avez entamé votre intervention avec l'école Jules Verne en évoquant une dépense phare. Pour rappel, cette école date des années 1959-1960 et avait été l'objet d'un agrandissement –et non de rénovation- dans les années 1990. Aujourd'hui, elle n'est plus adaptée. De plus, cet établissement comportait de l'amiante. Lorsque les travaux ont commencé, un deuxième rapport a par ailleurs été réalisé montrant que l'amiante était davantage présente encore. Cette amiante ne revêtait cependant pas de danger pour le public fréquentant l'établissement, tant que personne n'y touchait. Mais avec la réhabilitation, il était nécessaire de gratter et de désosser comme nous l'avons fait aujourd'hui.

Cette école est la dernière nécessitant une réhabilitation sur la ville : toutes les autres ont été rénovées ou reconstruites à neuf. Je me souviens d'ailleurs que lorsque nous avons commencé notre programme pluriannuel de rénovation des écoles, nous avons essuyé des reproches au sein de ce Conseil municipal mais aussi par des écrits à l'extérieur, parce qu'il apparaissait scandaleux à certains de réaliser en dernier l'école Jules Verne et de commencer à construire une école aux Mouilleboeufs. A l'époque, j'avais répondu que nous réaliserions toutes les écoles. Jules Verne se révélant la plus grosse école de la ville et une des plus importantes en Ile-de-France, nous ne disposions pas des moyens à l'époque, et il convenait d'attendre.

Si vous l'avez oublié, nous avons également décalé cette réalisation. Après les premières études, le premier permis de construire et le lancement de l'appel d'offres, les montants se révélaient supérieurs à nos estimations. Nous avons donc décidé de reporter cette réhabilitation. Nous avons travaillé de nouveau avec les architectes, les parents d'élèves et les directeurs pour étudier comment réaliser de nouvelles économies, sans dénaturer le projet en termes de fonctionnement.

Effectivement, le montant de cette réhabilitation, tout compris et pas seulement les travaux, coûtera environ 33 millions d'euros TTC, place de l'Enfance comprise. Ce coût apparaît en effet important. Mais lors de la construction du quartier des Friches et Houssières, peut-être aurait-il été judicieux de réaliser une autre école à une échelle plus humaine. Néanmoins, aujourd'hui, nous ne disposons plus de terrains et l'on ne peut que déplorer cette occasion manquée.

Vous répétez sans cesse la même chose en nous reprochant de dépenser 30 millions d'euros pour l'école Jules Verne et de supprimer le centre social Lamartine. Une fois encore, il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'un report. Nous avons effectué ce choix puisqu'aujourd'hui, le centre social Lamartine existe et fonctionne correctement rendant de nombreux services. De même, l'espace prévention santé fonctionne et rend de plus en plus de services puisque nous l'avons développé. Le nouveau centre social Lamartine permettait de regrouper ces deux services et d'y ajouter une épicerie sociale. Effectivement, cette épicerie n'existe pas encore. Mais son but n'est pas de remplacer les Restos du Cœur, mais de proposer des actions pédagogiques auprès de certains de nos concitoyens, afin de leur expliquer comment il est possible d'acheter à moindre coût. Ce travail est d'ores et déjà mené par l'espace de prévention santé. Le nouveau centre social consistait donc à regrouper deux équipements municipaux existants déjà et un troisième à l'activité existante mais ne disposant pas d'une entité propre. Le permis de construire a été déposé et délivré, il ne manque plus qu'à lancer les appels d'offres pour que ce projet voie le jour. Nous mènerons donc cette réalisation durant le prochain mandat : en effet, j'ai cru comprendre, à travers vos propos, que nous devrions encore être là puisque vous avez indiqué demeurer vigilante sur notre action. Cela démontre combien vous avez de l'espoir. Néanmoins, la démocratie décidera dans deux mois.

D'autre part, vous évoquez un emprunt de 15 millions d'euros en 2012 à des taux élevés. Pour rappel, si vous avez peu de mémoire, à cette époque, beaucoup de collectivités n'arrivaient même pas à emprunter car les banques refusaient de leur prêter. Certaines collectivités ont ainsi été contraintes d'arrêter des chantiers en cours faute de disposer des fonds nécessaires pour poursuivre les travaux. Comme vous Madame, je ne pense pas que les banquiers soient des philanthropes et auraient prêté à une ville si elle avait été dans un état tel que vous le décrivez, non en mesure de rembourser.

Concernant notre endettement, il a effectivement augmenté sur la durée du mandat, de mémoire de l'ordre de 18 millions d'euros. Mais en face, en réalisations, nous avons bien plus de 30 millions d'euros de dépenses et même au-delà si nous incluons Jules Verne. Autrement dit, même si nous ne sommes pas encore classés dans les villes riches, la situation s'améliore puisque nous parvenons à financer une bonne partie des réalisations sans recourir à l'emprunt. Pour rappel, la situation était différente lorsque vous êtes venue, avec votre association, vérifier les comptes croyant faire mieux que la Chambre régionale des comptes. Toutefois, cette dernière avait écrit dans son rapport que les emprunts, avant 1995, ne servaient pas l'investissement, mais plutôt à couvrir le fonctionnement. Néanmoins, il ne me semble pas avoir lu cela dans vos documents à cette époque : je le regrette car cela aurait été significatif pour notre population. En effet, l'emprunt se révélait totalement fictif, il ne servait pas à l'investissement, mais à couvrir les dépenses de fonctionnement, de manière tout à fait illégale pour une collectivité. Vous avez pourtant couvert cette pratique.

Ensuite, vous évoquez une nouvelle fois les ratios : la réponse est identique. Je ne connais personne, qu'il s'agisse d'une collectivité ou d'un particulier, remboursant tous ses emprunts en une seule fois. D'autant plus une collectivité au regard des sommes empruntées.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame GUTGLAS, vous aurez la parole, restez calme. Nous disposons de temps, nous n'avons pas beaucoup de dossiers à l'ordre du jour.

(Réponse hors micro de Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il ne faut pas poser les mêmes questions ! Mêmes questions, mêmes réponses ! Et tant que cela ne sera pas rentré, je répèterai. La démocratie veut que je réponde aux questions posées. Je poursuis donc.

En réalité, il est important de considérer la possibilité de pouvoir rembourser comme tout un chacun. Or nous pouvons rembourser tous les ans. A cet effet, les sommes remboursées chaque année, capital et intérêts, restent inférieures aux sommes remboursées en 1995. Comme Monsieur MARTINERIE l'a également signalé, notre taux moyen s'est élevé à 2,11% en 2013 et les prêts structurés évoqués dans votre intervention se trouvent déjà en phase active. Si ces emprunts étaient aussi dangereux que vous l'indiquez, nous n'aurions pas un tel taux moyen de 2,11%. Seuls deux prêts doivent encore entrer en phase active : l'un en 2020, l'autre en 2021. Mais les projections réalisées à ce jour sont, pour l'un à 0% et l'autre à 1%, en appliquant la formule.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Les deux prêts à 6%...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, j'ai le droit de parler ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Répondez-moi sur les deux prêts gelés à 6%...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame ai-je le droit de parler ?

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Répondez-moi.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Vous pouvez parler lorsque je vous donne la parole. Et je vous ai écoutée patiemment malgré votre propos. Vous avez posé les mêmes questions et vous avez donc obtenu les mêmes réponses.

Quant au gouvernement que vous soutenez, vous n'en parlez pas. Monsieur MARTINERIE vient pourtant d'évoquer l'argent nous étant retiré. Si je réalise un calcul, en 2012, entre les hausses de dépenses nouvelles et les baisses de dotations, nous avons touché un million d'euros de moins. Cette baisse s'est reproduite à nouveau en 2013 et bien entendu, cette année, nous aurons encore 1,5 million d'euros de moins. En trois ans, nous observons ainsi un manque à gagner de 3,5 millions d'euros. Si nous n'avions pas eu ces dépenses supplémentaires ou ces baisses de dotations de 3,5 millions d'euros, nous aurions pu utiliser cet argent autrement, pour emprunter moins par exemple, puisqu'il s'agit de votre « dada ». Cet argent demeure cependant dans les caisses de l'Etat, lequel ne fournit aucun effort pour diminuer sa dette et pour réaliser des économies budgétaires. Pour donner des leçons aux autres, il est d'abord nécessaire de balayer devant chez soi.

(Intervention hors micro de Madame Geneviève COLOMER)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je m'adresse à vous. Vous ne soutenez pas le Gouvernement ?

(Réponse hors micro de Madame Geneviève COLOMER)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il me semblait que vous étiez de gauche comme le gouvernement.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Et alors ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, vous êtes citoyens unis. Comme en 1995, lorsque vous laissiez croire que vous étiez une petite association indépendante. A l'époque, j'indiquais qu'il s'agissait bien de gens de gauche ; d'ailleurs, le président de cette association était l'ancien maire. Aujourd'hui, je lis, je m'informe et je vois comme tous les Châtenaisiens « Citoyens unis, Front de gauche, Parti communiste ». Vous aurez peut-être mis du temps pour annoncer la vérité aux Châtenaisiens, mais enfin, ils savent qui vous êtes. Pour ma part, je n'en ai jamais douté. En tous les cas, merci de vous dévoiler 19 ans après. Néanmoins, 19 ans de mensonges me paraissent très long.

Madame GUTGLAS, vous avez la parole ; ou Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Merci Monsieur le Maire. Quelle ambiance !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Décontractée, comme vous le voyez.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Contrairement aux années précédentes, le document se révèle un peu plus léger que d'habitude. Cela apparaît logique toutefois puisque nous sommes à l'aube d'une élection municipale. Néanmoins, quelques éléments méritent d'être relevés.

Concernant les recettes de fonctionnement, je vous avais reproché, l'an dernier, de crier au loup sur la réforme de la géographie prioritaire. En effet, vous faisiez état de préconisations issues d'un rapport, mais celles-ci n'ont pas été reprises par le Gouvernement ; à savoir la suppression des aides au titre de la politique de la ville, dans le département des Hauts-de-Seine. Au moment du débat d'orientations budgétaires, vous saviez déjà que cette préconisation n'avait pas été reprise par le Gouvernement, mais sans doute pour des raisons politiciennes, vous agitez le chiffon rouge.

D'ailleurs, vous admettez dans ce rapport que la réforme de la géographie prioritaire ne concerne finalement pas la dotation de solidarité urbaine de cohésion sociale augmentant tout de même en 2014, de 4% avec près de 60 millions d'euros supplémentaires. Comme quoi, l'Etat n'effectue pas des « coupes sombres » pour reprendre l'expression de votre rapport. Effectivement, une diminution des crédits de 1,5 milliard d'euros en 2014-2015 au titre de l'effort d'assainissement des finances publiques, est prévu. Mais pour rappel, entre 2007 et 2012, l'endettement public de notre pays a augmenté d'environ 600 milliards d'euros. Pour rappel également, le Président sortant en 2012, avait lui annoncé une coupe de l'ordre de 10 milliards d'euros sur cinq ans. Mais à ce moment-là, vous n'en parliez pas dans vos rapports de débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mais vous, vous en parliez...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Vous voyez...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Maintenant, nous sommes dans la situation inverse.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il apparaît également important de rappeler que parallèlement, les crédits de dotations de péréquation ont été revus à la hausse : + 210 millions d'euros pour le **FPICS**, près de 570 millions d'euros ; et plus de 20 millions d'euros pour le Fonds de la région Ile-de-France en 2014 par rapport à 2013. Selon vous, Châtenay se trouve dans une situation paradoxale au titre de ces fonds de péréquation, mais la réalité apparaît plus mitigée. A l'échelle de la région Ile-de-France, Châtenay compte parmi les villes ayant besoin d'être aidées, mais cela n'est pas forcément le cas au niveau national au regard de la situation critique de nombreux territoires, hors métropole parisienne. Comme nous le savons, le FPIC se calcule à l'échelle de l'agglomération et nous sommes certainement la ville connaissant le plus de difficultés au sein de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Cependant, Châtenay n'est pas la ville la plus en difficultés au niveau national.

Comme vous le savez, nous sommes très favorables à la péréquation horizontale permettant une

véritable solidarité entre territoires. Elle vise à réduire les écarts de richesses et donc, les inégalités existant entre les différentes collectivités territoriales. Nous espérons que certaines réformes à venir à la suite de l'adoption de la loi sur la métropole, viendront amplifier, dans notre métropole parisienne, cette solidarité entre territoires.

Au bout du compte, en commission des finances, il a été indiqué qu'en additionnant les « plus » et les « moins » au niveau des recettes de fonctionnement, la situation devrait être semblable à celle de l'an passé. Finalement, toutes ces plaintes ne sont donc pas justifiées.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

1,5 million d'euros de moins... L'an passé, nous avons observé 500 000 euros en moins, et cette année, 1,5 million d'euros de moins.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il existait d'autres recettes comme les droits de mutations.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Les droits de mutations n'ont rien à voir avec les dotations de l'Etat.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je sais bien, mais finalement, nos recettes ne sont pas mises à mal.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous parle de l'Etat...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je parle des recettes de fonctionnement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous pouvons en parler, mais cela dépend de nous...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Les droits de mutations ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si la ville n'était pas attractive, nous n'observerions pas de ventes et de mutations.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Le marché de l'immobilier fonctionne de manière plus globale...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous donnerai les chiffres des années 1990, et vous pourrez voir à combien s'élevaient alors les droits de mutations.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il s'agit de mouvements plus généraux, et ne concernant pas seulement Châtenay-Malabry.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Allez, nous ne vous coupons pas...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Concernant les dépenses de fonctionnement, il nous est précisé que la charge de la dette est maîtrisée. Je suppose que les frais financiers nets correspondent aux intérêts moins les recettes du chapitre 76 « Produits financiers ». C'est bien cela ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Cette manière de présenter les choses, chaque année, me fait penser à un dialogue tiré d'un film français : « Vous connaissez l'histoire de l'homme qui tombe d'un immeuble de cinquante étages ? Au fur et à mesure de sa chute, il se répète sans cesse pour se rassurer, jusqu'ici tout va bien, l'important n'est pas la chute, mais l'atterrissage. » Au niveau des emprunts toxiques à Châtenay, l'annuité de la dette apparaît correcte pour l'instant mais nous ne connaissons pas les conditions d'atterrissage...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

2,11%...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Oui. Mais il existe des aléas et nous ne pouvons pas savoir quelle sera la situation économique dans dix ans.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous répétez le même propos depuis cinq ans, et depuis nous n'avons jamais été au-dessus de 2,5%. Aujourd'hui, nous sommes à 2,11%.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il reste encore quelques années...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je peux reprendre votre expression. Rien ne sert de crier au danger et à la faillite, la réalité est différente.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il convient de considérer les aléas, nous ne sommes pas sûrs de ce qui va se passer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne suis pas sûr de ce qui va m'arriver demain.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Oui, mais là, il s'agit des finances de notre ville, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je les gère très bien et je n'éprouve aucun problème depuis 19 ans.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Tout de même, vous vous plaignez dans ce rapport de l'absence de visibilité sur les financements de l'Etat...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous avons la visibilité sur ces financements de l'Etat : ils ont annoncé la couleur...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Non, Monsieur MARTINERIE parlait de flou... Mais cette absence de visibilité n'est rien en comparaison des risques courus par vos emprunts toxiques.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il n'existe pas de risque.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

La partie consacrée aux dépenses et recettes d'investissements nous laisse forcément un peu sur notre faim. Mais puisque nous sommes en période pré-électorale, nous ne trouvons pas la PPI des années à venir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non, mais vous l'aurez...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Bien sûr... Nous avons compris que le financement de l'école Jules Verne était assuré d'une part par l'emprunt de 15 millions d'euros contracté en 2012, et d'autre part, par les fonds du Conseil général. Toutefois, il nous a été indiqué en commission des finances, que la dépense d'investissement en 2015 pour Jules Verne, n'était pas couverte par une recette pour le moment. Il conviendrait alors certainement d'emprunter. Est-ce exact ? En effet, j'ai été étonnée car je pensais que le financement de Jules Verne avait été prévu jusqu'au bout.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais d'abord vous répondre sur votre intervention au sujet de l'Etat. Vous voulez défendre le Gouvernement, mais un élu local, quelle que soit la majorité en place, n'est pas obligé de le défendre. Nous sommes d'abord des élus locaux et nous ne sommes pas ici au Parlement : notre rôle consiste plutôt à défendre notre collectivité.

Or, comme vous l'avez indiqué, sur la géographie prioritaire, nous avons évoqué effectivement le risque de la suppression : cela se révèle exact pour la réussite éducative, les CUCS, etc. Mais je n'ai jamais parlé de suppression de la DSUCS ; au contraire, je vous avais indiqué avoir rencontré le ministre Monsieur LAMY, et celui-ci m'avait assuré qu'il ne toucherait pas à la DSU. Je n'avais donc aucune crainte à ce sujet. Je lui avais d'ailleurs signalé qu'il s'agissait d'une erreur car le gros de l'argent est affecté à la DSU avec plusieurs milliards d'euros, quand les CUCS et la réussite éducative représentent à peine quelques centaines de millions d'euros. Or, les trois quarts des villes de France touchent la DSU, y compris des villes très riches comme Biarritz. À l'époque où j'étais parlementaire, il existait déjà un groupe de travail dédié à ce sujet et il était question de revoir plutôt la DSU. Mais pour mener à bien cette réforme, il était nécessaire de témoigner de courage. Or votre Gouvernement en manque : il n'enlèvera rien aux riches par la DSU et il tape sur la réussite éducative et les CUCS pour quelques centaines de millions d'euros. Autrement dit, seuls ceux en profitant réellement et disposant de quartiers sensibles difficile, vont « trinquer ». Mais comme il convient de réaliser ces économies, le nombre de ces quartiers sera divisé par deux. De plus, comme le Gouvernement est très courageux, la carte n'est pas dévoilée à présent quoique le texte soit prêt depuis plusieurs mois, préférant attendre les municipales. Selon moi, cette démarche ne témoigne pas de beaucoup de courage. Effectivement, avec cette carte, ceux n'y étant plus auraient hurlé et ceux y étant auraient également peut-être été mécontents si certains quartiers sensibles ne figurent plus dans la nouvelle géographie prioritaire.

Mais cette réforme est concrète. Le préfet des Hauts-de-Seine nous a d'ores et déjà annoncé que pour la réussite éducative, nous aurions 7% de moins puisque lui-même dispose de 7% en moins dans ses crédits globaux. Cette baisse vient ainsi s'ajouter à celle de 8 % observée l'année précédente. La vraie réforme devait donc être menée sur la DSU. Je n'ai jamais évoqué une disparition, je souhaitais la voir reventilée.

Selon vous, il apparaît aussi normal que la Ville participe au FPIC puisque des villes de France se révèlent plus pauvres encore que Châtenay-Malabry. Toutefois, notre commune continue à percevoir des sommes par le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France. Vous avez raison. Mais vous oubliez de signaler un élément : avant le vote du FPIC par ce gouvernement, Châtenay-Malabry touchait le fonds régional. Il s'agissait alors d'une recette globale nette. A partir du moment où a été voté le FPIC, nous payons : cette année, nous verserons ainsi 330 000 euros, soit une hausse de 130 000 euros par rapport à l'an passé et cela va encore augmenter. Pour rappel, 180 000 à 200 000 euros représentent un point d'impôt. Le FPIC et les 330 000 euros viennent en déduction du FSRIF. Avant nous disposions d'une recette nette apportée par le fonds régional, et aujourd'hui nous avons à payer. En comparaison, nous percevons quasiment la moitié par rapport à auparavant.

Là-aussi, nous pouvons évoquer la péréquation. Pour ma part, je ne suis pas contre ce dispositif, d'autant que nous en profitons en partie. Mais il ne faut pas en faire un fonds de commerce. Comme Monsieur MARTINERIE l'a signalé, nous touchons un peu moins de FSRIF car notre classement s'améliore : cela démontre aussi combien notre politique porte ses fruits. J'espère bien qu'un jour ou l'autre, nous serons dans le droit commun. En effet, mon objectif n'est pas de rester en ZEP, ZRU, ZUS, etc. Notre but est d'arriver par un vrai travail dans le droit commun. Toutefois, il convient aussi de considérer les villes usant des dotations pour équilibrer leur budget ou pour mener des politiques les appauvrissant toujours davantage : la péréquation doit-elle servir les mauvais élèves ? Je ne suis pas opposé à la péréquation, mais il s'avère peut-être nécessaire de revoir le dispositif. Mais du coup, la moitié des quartiers vont sortir de la politique de la ville dont peut-être certains plus proches de nous pour entrer dans le droit commun. Du jour au lendemain, ces quartiers ne percevront plus rien. Ce laps de temps manquant, un an ou deux, pour les aider à s'en sortir, risque peut-être de les ramener dix ans en arrière. Toute la politique alors menée durant des années aura été vouée à l'échec. Un accompagnement de sortie se révèle aussi nécessaire, plutôt que de sortir brutalement la moitié des quartiers. En plus, il ne s'agit même pas de quartiers, puisqu'il est question de regarder avec l'INSEE des carrés de 200 mètres sur 200. Nous risquons donc d'avoir des « poches ». J'espère toutefois que nous conserverons l'intégralité de la Cité-Jardins et que nous n'aurons pas des poches incohérentes.

Mais je suis plus inquiet encore par la fameuse Métropole évoquée dans votre intervention. Dans la petite couronne, il n'existera plus d'intercommunalité. Or, la politique de la ville se verra d'office transférée aux intercommunalités. Dans la petite couronne, la politique de la ville relèvera donc de la Métropole avec ses six millions d'habitants. Toutefois, ce travail de politique de la ville se révèle un travail de proximité comme nous le savons tous. Je vois donc mal comment cette politique sera conduite à l'échelle de la Métropole. Vous allez me dire que des territoires seront créés et que cette politique de la ville leur sera peut-être transférée. Je n'en sais rien. Je n'ai jamais vu ça : un gouvernement vote une loi créant ex nihilo une Métropole mais en différant à plus tard tout le reste, y compris les aspects financiers, déterminés par voie d'ordonnances. Comme l'indiquait Monsieur MARTINERIE, nous ne disposons d'aucune visibilité. Par ailleurs, nous relevons un manque de démocratie puisque le Parlement est contourné par voie d'ordonnances. Financièrement, nous demeurons dans le flou artistique. Mais même si cela revient aux territoires de 300 000 habitants, ceux-ci ne disposeront d'aucun pouvoir financier : ils bénéficieront simplement de dotations par le biais de la Métropole. Et comme vous l'avez indiqué ce soir, on nous demandera encore d'effectuer

une péréquation parce que des collectivités se révèlent encore plus pauvres que nous, comme la Seine-Saint-Denis. Je vous parie alors que nous disposerons encore moins de crédits pour la politique de la ville : la Métropole aura l'argent et décidera où envoyer les dotations. Aujourd'hui, nous sommes toutefois libres d'utiliser l'argent comme nous le souhaitons mais cela ne sera plus le cas pour la politique de la ville comme dans beaucoup d'autres domaines.

Il me semble que vous vous présentez aussi, j'ai lu des documents. Mais que vous vous présentiez en défendant la Métropole quand elle va retirer tout pouvoir aux élus locaux, paraît étonnant. A votre place, je ne défendrais pas cette Métropole. En effet, vous souhaitez être une élue ou éventuellement une maire sans aucun pouvoir, destinée à ne célébrer que des mariages ou des commémorations. Selon moi, il n'est pas nécessaire de disposer d'élus locaux pour remplir ce rôle : nous avons besoin aussi d'élus locaux pour permettre à nos villes d'évoluer.

Concernant la PPI et l'investissement, vous indiquez un manque d'informations. Bien sûr, nous y trouvons peu de choses, car si nous les avions mises, vous nous l'auriez reproché à juste titre. En effet, comme vous l'avez indiqué, un vote va survenir et selon la majorité élue en fonction des projets défendus par les uns et les autres, la PPI sera différente. Nous mettrons les projets en cours car personne, qui que ce soit hormis peut-être Madame COLOMER, n'arrêtera les chantiers en cours comme l'école Jules Verne. Les projets en cours figureront donc dans la PPI lorsqu'ils courent sur plusieurs exercices, comme l'école Jules Verne sur trois exercices. Toutefois, les nouveaux projets n'y figureront pas. Comme je vous l'ai dit, le centre social Lamartine est reporté, mais cela vaut seulement si nous sommes élus : dans le cas contraire, peut-être sera-t-il abandonné. Madame COLOMER ne cesse de parler d'abandon du projet : à force de le dire, elle va peut-être le croire.

Par conséquent, puisque vous nous demandez s'il sera nécessaire d'emprunter, oui, nous en aurons forcément besoin. Car nous partirons sur un nouveau projet avec de nouvelles ambitions pour nos concitoyens avec des équipements à créer encore, et donc de nouvelles dépenses. Là-aussi, il m'étonnerait, quelles que soient les équipes, que du jour au lendemain Châtenay ait les moyens de couvrir par son autofinancement, l'ensemble de ses investissements. Le recours à l'emprunt sera bien nécessaire, sauf à arrêter tout investissement durant six ans pour baisser la dette. La période électorale peut être l'opportunité de se positionner. Mais il conviendra de le dire et de ne pas faire croire que des crèches ou d'autres équipements seront ouverts. Je n'ai pas encore vu les projets, puisque la campagne débute, mais je ne vois pas quelqu'un se positionner en déclarant ne rien faire. Le recours à l'emprunt sera donc nécessaire. Comme l'a indiqué Monsieur MARTINERIE, quelle que soit la nouvelle majorité, elle sera amenée à procéder à des décisions modificatives. Et par une décision modificative, il est possible de totalement changer un budget. Nous serons d'ailleurs obligés de prendre une décision modificative pour les recettes puisque lorsque nous voterons le budget, nous ne disposerons pas encore des recettes définitives : un grand nombre de recettes n'auront pas été notifiées officiellement.

Quant à Jules Verne, les travaux sont l'objet d'un subventionnement (10 millions d'euros du Département) et d'un emprunt (15 millions d'euros). Mais puisque la dépense globale se monte à 30 millions d'euros, les travaux ne sont pas couverts en totalité par l'emprunt en cours et les subventions du Département. Là-aussi, peut-être d'autres choses s'ajouteront : les uns et les autres en décideront. Nous n'avons pas lancé des projets tous azimuts en fin de mandat : je respecte la démocratie. Jules Verne s'avérait une nécessité, les travaux ont débuté voilà un an, et il me semblait exister un accord unanime sur ce projet, du moins voilà quelques années. Pour le reste, je n'engage rien, hormis l'entretien courant. Il appartiendra, après les élections, aux uns et aux autres de décider des investissements sur les six années à venir, et pas seulement sur 2015. Nous-mêmes n'avons pas anticipé, car l'expérience m'a appris que la première année de mandat ne génère pas énormément de dépenses d'investissement. Le temps de réaliser les études, de préparer les permis, de les déposer, de les instruire, de les purger des recours, de lancer les appels d'offres, l'année s'est écoulée. Pour

les années suivantes, il sera nécessaire d'emprunter, quelle que soit la nouvelle majorité. À moins de ne mener aucune réalisation.

Madame GUTGLAS, je vous écoute.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Il s'agit du dernier débat d'orientations budgétaires, avant les échéances électorales en mars 2014. Nous avons eu de nombreux débats lors de nombreuses soirées, et je souhaite préciser certains points.

Sur les dotations de l'Etat, nous ne pouvons pas réclamer au niveau national, la baisse des impôts et demander en même temps, une augmentation ou une stabilisation des dotations de l'Etat au niveau local. Comme vous le savez, les collectivités locales, régions, départements, intercommunalités et communes, représentent 20 à 30% des dépenses publiques. La Métropole reversera davantage aux communes : soyez un peu positif sur l'avenir, n'ayez pas tout de suite peur.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous n'avons pas peur, nous allons nous battre, nous sommes des combattants !

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

En ce qui concerne Châtenay-Malabry, en 2007, le compte administratif précisait un endettement de 2 218 euros par habitant. En 2013, au budget primitif, il est passé à 2 627 euros. Pour rappel, une nouvelle fois, les communes de la même strate affichent un endettement par habitant de 1 139 euros : puisque vous savez calculer je pense, il s'agit donc du double de la moyenne nationale. Notre commune se révèle donc très endettée et rien n'a bougé.

Vous êtes aux commandes depuis 1995, vous en êtes donc responsable.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Oui, j'assume.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Des opérations ont été réalisées, mais avec des coûts trop importants. Pourquoi à Châtenay-Malabry, un groupe scolaire coûte 30 millions d'euros ? Comme je vous l'ai déjà indiqué, je ne connais pas beaucoup de communes pouvant payer un groupe scolaire 15 millions d'euros et deux groupes scolaires 30 millions d'euros. Le coût se révèle beaucoup plus élevé qu'ailleurs.

En conclusion, les Châtenaisiens vont voter en mars 2014. Il me semble important de rappeler certains faits comme cela a déjà été précisé à de nombreuses reprises, notamment par la Chambre régionale des comptes au sujet de la gestion financière de notre commune. Merci pour votre écoute.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous en prie Madame, je me fais un plaisir de vous répondre. Et j'attends la même écoute de votre part.

Au sujet de l'Etat, il est nécessaire d'être sérieux. Savez-vous en quelle année, sous quel Président de la République, a été voté le dernier budget en équilibre de l'Etat ? Cela remonte à 1974, sous Monsieur GISCARD D'ESTAING. Depuis, plus un seul budget n'a été voté en équilibre. Même si l'Etat rencontre des difficultés, en tant qu'élus locaux, nous ne pouvons pas accepter d'être les boucs émissaires. Aujourd'hui, l'Etat représente mille cinq-cents milliards d'euros de dettes. Les collectivités locales que vous devriez défendre, toutes réunies, pèsent quant à elles 170 milliards d'euros. Laisser croire que ce déficit est la faute des collectivités locales est une absurdité.

En effet, la vraie démocratie existe au local. Comme le montrent les sondages publiés, depuis longtemps, les seuls élus conservant un peu l'estime des populations, demeurent les élus locaux. Si effectivement, vous persévérez à laisser supposer que les collectivités sont les fautives et non l'Etat, vous finissez de tuer la démocratie. Vous ne pourrez donc vous étonner de voir de moins en moins de gens s'inscrire, de moins en moins de gens voter et de plus en plus de gens se tournant vers les extrêmes. Avec un tel discours, vous y participez totalement.

J'ai été parlementaire, je sais donc lire le budget de l'Etat. Qu'en est-il réellement ? L'Etat n'a pas réalisé une économie sur son propre budget même s'il indique des économies en ne répercutant pas le coût de l'inflation. Mais où est la baisse ? Avec mille cinq-cents milliards de dettes, une baisse est nécessaire. Pour y parvenir, l'Etat a donc décidé de rogner sur les collectivités territoriales. Celles-ci pèsent effectivement sur le budget de l'Etat à hauteur de 55 milliards d'euros. L'Etat a donc décidé d'en retirer 1,5 milliards en 2014. Autrement dit, si l'Etat n'avait pas retiré 1,5 milliards d'euros dédiés aux collectivités territoriales, il aurait vu ses dépenses encore augmenter. Nous servons donc de boucs émissaires : ne participez pas à ce jeu-là. Quelles que soient votre sensibilité et votre proximité avec le Gouvernement, vous participez à faire porter le chapeau par les collectivités. Je suis à l'aise sur ce sujet : toutes les régions sont à gauche à l'exception d'une seule ; la plupart des départements sont aussi à gauche. Pourtant, je ne rejette pas la faute sur les collectivités territoriales représentant 170 milliards de dette face aux mille cinq-cents milliards d'euros de dette de l'Etat. Que chacun prenne donc ses responsabilités, que chacun dise la vérité sans chercher des boucs émissaires. Car à force de raconter n'importe quoi aux gens, ceux-ci ne croient plus en la politique. Pour ma part, je n'ai pas envie de me retrouver un jour dans un pays totalitaire, je crois trop à la démocratie. Il convient donc de mettre un terme aux contre-vérités et que chacun assume ses responsabilités.

Comme vous l'avez signalé, je suis Maire depuis 19 ans, et j'espère que cela va durer : je suis en pleine forme et j'ai encore de nombreuses idées pour Châtenay-Malabry. J'assume mes responsabilités.

D'autre part, vous évoquez un endettement par habitant élevé. Pourquoi ? Parce que lorsque nous sommes arrivés, il était nécessaire de tout rénover. Si je n'avais pas eu besoin de réhabiliter toutes les écoles, tous les équipements culturels, un certain nombre de voiries –où il était nécessaire de rouler en 4x4-, sans doute notre endettement serait-il moins élevé aujourd'hui. Vous devez aussi l'assumer totalement. Car la Chambre régionale des comptes ne s'est pas occupée des équipements, elle s'est uniquement penchée sur les finances. Lorsque j'ai été élu, si j'avais fait passer les commissions de sécurité partout, tous les équipements fermaient car aucun ne répondait aux normes. Au Conservatoire, le plafond tombait sur la tête des élèves et nous donnions des cours de danse à des enfants sur un sol en béton. Vous l'avez oublié ? Moi, je n'ai pas oublié, de même que

beaucoup de Châtenaisiens. Au-delà des nouveaux habitants, beaucoup habitent notre ville depuis longtemps et lui sont attachés.

Je terminerai avec le groupe scolaire Jules Verne. Selon vous, cette réhabilitation coûte trop cher, bien plus qu'ailleurs. Une fois encore, il convient de comparer des choses comparables. Comme je vous l'ai indiqué, il s'agit d'un des plus grands groupe scolaire de la région Ile-de-France avec 1 000 personnes accueillies en son sein quotidiennement. Croyez-vous que je dépense 30 millions d'euros pour le plaisir ? Il s'agit d'une nécessité. Respecter les normes en termes de développement durable représente effectivement un coût supplémentaire. Mais êtes-vous contre le fait de réaliser des bâtiments neufs répondant aux normes ? Cela coûte plus cher comme vous le savez puisque vous êtes du métier et que vous assistez aux commissions d'appels d'offres. Dans ce cas-là, il est inutile que vous parliez tous les jours d'écologie. Comme pour l'Etat, il s'agirait pour vous de simples mots et non d'actes ? Pour nous, en revanche, il s'agit d'actes. Même si vous considérez pour votre part le coût de ces travaux élevés, quel mépris pour les Châtenaisiens ! Mais effectivement, vous avez eu l'habitude, durant des années, de les laisser dans la misère. Pour ma part, quels que soient le quartier et l'équipement, je réalise du « beau » car tout le monde aspire à vivre dans un cadre de vie agréable. Les plus beaux équipements sont justement dans les quartiers sensibles. La plus belle école maternelle se situe ainsi dans la Cité-Jardins, de même que le plus beau gymnase : les enfants du quartier des Fiches et Houssières, de la Cité des Peintres ou des Vaux-Germain se rendant à l'école Jules Verne, viennent de familles dont les parents ne disposent pas forcément de beaucoup de ressources. Je suis fier de réaliser du « beau » pour mes concitoyens et en particulier pour ceux rencontrant des difficultés, et davantage encore en raison de l'action de votre gouvernement. D'autant que ce n'est pas terminé pour eux : ils n'ont pas fini de souffrir car ils sont les premiers touchés par le chômage avec 11% de chômeurs. Au moins, les collectivités s'occupent d'eux en France, aujourd'hui.

Nous avons eu ce débat, j'en prends acte.

(Réactions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Oui, ils peuvent en rire. L'idée que plus les gens sont pauvres et plus ils voteront pour eux, date de cinquante ans. Nous avons observé le résultat, le Parti communiste est à 4%. Le PS ne sera pas très loin derrière prochainement s'il poursuit ainsi.

Nous prenons acte de ce débat et nous passons au rapport suivant avec Monsieur LAVILLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – exercice 2013.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Conformément aux articles L.2123-12, L.3123-10, L.4135-10 et L.5214-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation adaptée à leurs fonctions.

Ce droit s'exerce à condition que la formation soit dispensée par un organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur conformément aux dispositions des articles L.2123-16, L.3123-14 et L.4135-14 du

code précité.

Ainsi, chaque année, un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Voici les principales informations extraites de ce tableau :

Intitulé des stages	Organisme	Nb de personnes	Durée des Stages	Montant TTC
Projet de territoire	CONDORCET FORMATION	2	1	610
Savoir rédiger un discours et le faire vivre à l'oral	AIDIL	1	2	730
Bilan et perspectives pour les Collectivités Territoriales	CONDORCET FORMATION	1	3	697
	TOTAL	4	6	2037

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des interventions ? Non, aucune. Pour ma part, je considère qu'il n'existe pas de petites économies : 2 000 euros comptent aussi sur le budget de fonctionnement. Tous les ans, nous examinons où il est possible de réaliser des économies. Et au bout de la sixième année de mandat, l'opposition a toujours besoin de se former. Lorsque je vois que l'opposition va se former pour savoir rédiger un discours et le faire vivre à l'oral, j'ignore si cette formation sert réellement pour un conseil municipal ou éventuellement en vue d'une campagne électorale. Pourtant, l'argent du contribuable est utilisé pour ces formations.

(Réactions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'ai pas cité de noms, Madame.

Nous prenons acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Mise en réforme du véhicule immatriculé 907 EDW 92.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal.

Le véhicule de marque Renault immatriculé **907 EDW 92**, mis en circulation le 18 avril 2000 a brûlé le 02 décembre 2013.

Ce véhicule attribué au service Voirie du Centre Technique Municipal totalisant 113 620 kms est économiquement irréparable.

Compte-tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver la mise en réforme du véhicule immatriculé 907 EDW 92.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, nous passons au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AGENDA 21

Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées pour l'année 2013.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal.

A travers la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'État a marqué sa volonté de porter une politique d'accessibilité forte et de faciliter ainsi la vie quotidienne de tous les citoyens.

Le législateur a retenu, pour accompagner et permettre ces évolutions, différents outils de programmation et de planification mais aussi l'installation dans chacune des communes de plus 5 000 habitants, des Commissions pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et, pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, des Commissions Intercommunales.

Il est prévu que chacune de ces commissions élabore un rapport annuel qu'elle communique au Préfet (art. L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans notre commune, cette commission a pris le nom de « Commission ville-handicap ». Elle s'est réunie le 3 décembre 201.

(Monsieur Gilles DEBROSSE interrompt la présentation du rapport)

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal :

J'entends trop de bruit.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons aussi vous envoyer en formation : ne vous laisser pas déstabiliser de la sorte, Monsieur DEBROSSE.

Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal :

Je n'ai qu'une oreille fonctionnant, et il s'agit de celle-là. Désolé.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE ne doit pas être en train de parler car elle en est déjà, au moins, au sixième tweet. Quand elle tweete, elle ne parle pas.

(Monsieur Gilles DEBROSSE reprend la présentation du rapport)

1. Données générales

Sous la présidence de Monsieur SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, la commission comprend de droit douze membres, dont six élus municipaux (délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2008) et les représentants des diverses associations concernées sur la commune :

- Association Valentin Haiÿ
- Plateforme Interassociative des Personnes Handicapées
- Les Amis de l'Atelier
- Ainsi que trois représentants des services municipaux intéressés

La commission se réunit une fois par an en séance plénière.

Pour rappel, il existe une commission intercommunale des Hauts-de-Bièvre compétente pour les transports urbains, l'habitat, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels communautaires.

La commission communale est compétente pour la voirie communale, l'aménagement des espaces publics et les établissements recevant du public.

2. Voirie et espaces publics

L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), maintenant achevé.

Ont été analysés sur les voies communales :

- Les largeurs des cheminements accessibles,
- La continuité des cheminements,
- Les obstacles au sol, verticaux et de hauteurs,
- Les places de stationnement réservées,
- Les cabinets de toilettes publics,
- La signalétique directionnelle,
- Les installations particulières (jardins, places, monuments).

Les non conformités les plus fréquentes concernent la largeur des trottoirs, inférieure à 1,40 m, la nature des sols (glissants ou meubles), la hauteur insuffisante des bornes et potelets et l'absence de dispositifs de contraste, du mobilier urbain non-conforme (ex. : bancs sans accoudoirs).

Un travail sur le plan d'actions à élaborer a été entamé avec les divers représentants d'associations concernées.

Par ailleurs, 7 places de stationnement PMR ont été réalisées en 2013, dont 2 dans la Cité-Jardins, portant le nombre à 73.

Les rues du Lavoir, Benoist, Garros, Maximilien Robespierre, Léonard de Vinci (autour du nouveau pôle sportif) et l'impasse Pierre Dupont ont été réaménagées en les rendant totalement accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

3. Les bâtiments recevant du public

L'action municipale s'est essentiellement concentrée sur le bâtiment de la Place du Marché (ancien conservatoire), transformé « Cap' Jeunes » (Bureau information Jeunesse + service municipal de la jeunesse).

Cet équipement sera ouvert au public au mois de février prochain.

4. Actions des Services Municipaux

- Le Service Social, par le biais de son agent « référent handicap » nommé en 2012, a poursuivi son action à travers 54 entretiens personnalisés et 17 visites à domicile, la participation au forum de la femme et à la Commission de Coordination Gérontologique. Une aide financière a été apportée à 13 bénéficiaires pour l'achat de petit matériel adapté.
- L'Espace Prévention Santé, quant à lui, a organisé cinq ateliers de sensibilisation à la Maison Heureuse ou au centre Denise Croissant, sur des thèmes tels que la prévention solaire, l'hygiène ou l'alimentation équilibrée.
- Un atelier mémoire s'est aussi déroulé, pour les déficients visuels, à l'Espace Seniors.
- Le Service des Affaires Scolaires a mis en place cette année une formation sur l'autisme en direction des directeurs de Centres de Loisirs.
- Les structures petite enfance accueillent cinq enfants porteurs de handicaps.
- Les centres de loisirs, quant à eux, en accueillent huit de manière régulière (mercredi et vacances scolaires) et 5 de manière ponctuelle (vacances scolaires).
- La ville de CHATENAY-MALABRY a accueilli, pour la 1ère fois en France, le tournoi européen de Foot Fauteuil comportant 10 clubs européens, la « POWER CHAMPION'S LEAGUE » du 26 au 30 juin 2013.

Après cet exposé, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur DEBROSSE. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Madame GUTGLAS puis Madame COLOMER.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est une loi juste. Mais son application à Châtenay-Malabry tarde. Certes, des actions sont entreprises par les services municipaux : elles sont à saluer ; notamment, l'accueil dans les structures petite enfance et centres de loisirs. Par contre, au niveau de l'aménagement de la voirie, il reste beaucoup à réaliser. Je vois de nombreuses personnes marcher sur la voirie automobile car les trottoirs se révèlent inadaptés ou trop étroits.

Le centre-ville a été aménagé avec une large circulation piétonne ainsi que de nombreux éclairages (spots encastrés au sol, lumière bleue pour le soir et luminaires classiques), mais cela s'arrête vite. La situation est identique pour traverser le centre ancien et se rendre à la médiathèque : les piétons empruntent la voirie automobile. Dans les autres quartiers, à la Butte rouge ou avenue Jean Jaurès, de nombreux aménagements sont aussi à reprendre. J'espère que le travail va continuer, des rénovations ne coûtent pas cher : il convient d'éviter les nombreux poteaux et obstacles, comme vous l'indiquiez mais il faut partir de 2 mètres à 1,40 mètre si nous voulons éviter ces obstacles, empêchant la circulation des piétons. Il s'agirait d'une ville harmonieuse qui avance.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

D'abord, vous vous êtes félicitée de cette loi votée en 2005. Pour rappel, le Président de la République, Jacques CHIRAC, avait fait voter cette loi alors que la précédente avait été votée dans les années 1970. Selon vous, l'application à Châtenay tarde. Notre commune n'est pas la seule concernée, son application tarde un peu dans toutes les collectivités. Aujourd'hui, nous avons réalisé beaucoup d'équipements publics neufs répondant aux normes : l'école Jules Verne en cours, l'ancien conservatoire, le gymnase Vinci, etc. Vous avez cependant raison, il reste la voirie.

Châtenay-Malabry compte 36 kilomètres de voiries sans compter les trottoirs. Il n'existe pas toujours des trottoirs des deux côtés, comme nous l'observons à proximité de la mairie, en bordure du CREPS. Il convient aussi de considérer l'histoire. Comme vous l'indiquez, parfois, il existe des trottoirs de 1,40 mètre de large répondant à la norme minimum, mais il n'est pas toujours possible d'avoir ces trottoirs des deux côtés, voire même d'un côté. Ou alors il serait nécessaire d'exproprier des propriétaires pour y parvenir avec des coûts importants. Comme vous le savez, un kilomètre de voirie représente environ un million d'euros : nous en avons 36 kilomètres à Châtenay. Des programmes ont été engagés et ont été réalisés. Monsieur DEBROSSE a énuméré différentes rues, mais n'a pas tout cité : il a cité les dernières selon le bilan, mais sur les six ans, elles sont plus nombreuses dans les quartiers.

Là-aussi, nous nous efforçons de travailler intelligemment et en harmonie car il ne suffit pas de rénover la voirie. Sous la voirie, se trouve l'assainissement et même si vous réalisez une voirie neuve, très onéreuse, sans avoir pris soin de connaître l'état de l'assainissement, si ce dernier se révèle totalement vétuste, votre voirie neuve s'affaisse quelques années après. Nous avons donc lancé un diagnostic avec l'intercommunalité –puisque cela relève de son ressort– afin de connaître l'état de l'assainissement sur la commune. Fort de ce constat, là où nous agissons et où nous avons agi, nous suivons un plan. Nous intervenons d'abord, avec l'intercommunalité, là où

l'assainissement se révèle en très mauvais état et nous dans la foulée, nous réalisons la voirie. Ce travail me paraît intelligent et il ne s'agit pas de saupoudrage destiné à faire plaisir à tel ou tel quartier ou tel ou tel électeur : il s'agit de se montrer gestionnaire des deniers publics. Nous allons donc continuer ce programme. De plus, lorsque les réseaux sont encore aériens, nous en profitons pour les enfouir, permettant ainsi de gagner de la place sur les trottoirs. En revanche, nous ne pouvons nous passer de l'éclairage public : de ce fait, en certains endroits, nous n'aurons pas forcément la largeur de 1,40 mètre prévue par la norme. Mais encore une fois, beaucoup de rues ne comptent qu'un seul trottoir, étroit, alors qu'elles se trouvent déjà en sens unique. Lorsque la voie se trouve à double sens, il est possible d'y réfléchir et de travailler sur un plan de circulation afin de gagner de l'espace en mettant la voie en sens unique. Mais nous ne parviendrons pas toujours à 1,40 m de largeur partout.

Je conçois effectivement qu'il existe encore des réalisations à mener. Mais la loi s'applique à tout le monde. Comme vous l'avez indiqué, cette loi était bénéfique, mais les délais se révélaient très ambitieux. Votée en 2005, la loi prévoyait des réalisations achevées pour 2015. Or d'après nos chiffres, le montant des travaux restant à effectuer s'élève à environ 14 millions d'euros. Mais selon vous, la commune a trop d'investissements, trop de dépenses, trop d'emprunts : vous devez vous montrer logiques. Car avec toutes les réalisations menées, tous les équipements et toutes les voiries déjà réalisées, il reste 14 millions d'euros de travaux. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Vous n'avez pas cité les bâtiments car nous avons rattrapé beaucoup du retard, et ceux-ci s'avèrent tous neufs. Mais effectivement, il reste à réaliser des efforts sur la voirie, de façon intelligente, en tenant compte des priorités liées à l'assainissement.

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

J'avais effectivement le même type de remarque que Madame GUTGLAS sur les délais de mise en place de cette accessibilité. Nous en sommes seulement à l'élaboration du plan, et aucun planning de mise en place n'a été défini.

J'aimerais aussi attirer l'attention sur l'accueil des enfants en situation d'handicap. Selon vos chiffres, nous observons une certaine marginalité sur cet accueil : les chiffres sont faibles, et il convient d'ajouter aussi les enfants dans les écoles. Sur cet accueil des enfants dans les structures, il conviendrait certainement de fournir un effort dans les prochaines années.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Mais ils sont accueillis : nous ne refusons aucun enfant. Sauf sur avis du médecin. Selon le handicap, des enfants ne peuvent pas être accueillis. Des parents châténaisiens sont obligés de mettre leur enfant dans des écoles en dehors de Châtenay, totalement appropriées à certains handicaps. Mais nous recevons, dans nos écoles, nos centres de loisirs et nos crèches, tous les enfants pouvant être reçus dans le milieu public, selon le diagnostic médical. Cette action représente un coût puisque nous essayons, en fonction du degré du handicap, d'avoir des accompagnants supplémentaires.

(Intervention hors micro de Madame Geneviève COLOMER)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, puisque vous me parlez du scolaire, si une loi porte sur les AVS, celle-ci est du ressort de l'Etat. Dites-moi, combien sont-ils à Châtenay ?

(Réaction hors micro de Madame Geneviève COLOMER)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Ne levez pas les épaules puisque selon vous, il s'agit de la loi. Là encore, l'Etat se défait sur les collectivités. Il n'existe aucune obligation pour la collectivité locale de fournir en milieu scolaire : cela relève de l'Etat. Nous pourrions donc refuser les enfants faute de disposer d'accompagnants. Malgré tout, nous acceptons les enfants, nous formons le personnel et nous le rémunérons. Cette situation n'est donc pas normale : que l'Etat assume ses responsabilités, y compris les lois votées. Nous agissons ainsi parce qu'il s'agit d'un choix, mais vous ne pouvez dire qu'il est normal que l'Etat ne fasse rien. L'Etat a voté un texte mais ne bouge pas. De nombreuses communes n'agissent pas comme nous cependant. Vos leçons ne sont donc pas judicieuses : nous pouvons en donner aussi tous les jours.

Nous sommes une des communes à agir de la sorte et j'en suis fier. N'allez donc pas nous reprocher de ne pas recevoir assez d'enfants : nous les recevons tous. Votre intervention montre combien vous ne connaissez pas les dossiers et illustre votre désir de faire des effets de manche. Vous devez ainsi vous opposer à toutes nos actions. Renseignez-vous, sortez un peu d'internet et rendez-vous sur les lieux pour savoir ce qui s'y passe réellement. Vous ne pourrez plus dire ainsi de contre-vérités. Je suis très fier d'avoir fait voter cette mesure par le Conseil municipal, je l'assume totalement. Reconnaissez-le, les AVS relèvent du ressort de l'Etat.

Nous prenons donc acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

COMMERCE

Revalorisation des tarifs et droits de place des marchés communaux d'approvisionnement pour l'année 2014.

Rapport présenté par Madame Taousse GUILLARD, Conseillère Municipale

Par délibération du 12 juillet 1999, le Conseil Municipal approuvait le choix de la société GERAUD et Associés comme délégataire pour la gestion des marchés d'approvisionnement et autorisait Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public.

La dernière réactualisation des tarifs des marchés d'approvisionnement a été votée en février 2013.

Ainsi, sont proposés pour 2014 les tarifs suivants correspondant à une revalorisation de 1.43 % par rapport aux tarifs votés en 2013. (Les valeurs ont été arrondies au centime le plus proche).

	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Places couvertes sous bâches		
- le mètre linéaire		
Marché du Centre	3,38 € HT	3,43 € HT
Marché de l'Esplanade	3,53 € HT	3,58 € HT
Places découvertes- le mètre linéaire	2,18 € HT	2,21 € HT
Commerçants non abonnés		
- supplément par mètre linéaire	0,37 € HT	0,38 € HT

La redevance d'animation et de publicité pour 2014 est fixée à 1,67 € HT (contre 1,65 € HT en 2013) par commerçant abonné ou non et par séance.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération soumise à cette assemblée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? On ne se répète pas sur les marchés, tant mieux. Je mets donc ce rapport aux voix.

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE ONT VOTÉ POUR L'ÉLUE DU GROUPE TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE S'EST ABSTENUE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DÉCISION N° 246 DU 20 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE – AVENUE DU BOIS DE VERRIÈRES.

La ville a notifié à la société VRD un marché de travaux de réfection de la voirie de l'Avenue du Bois de Verrières.

*Des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché, mais nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, ont été demandés par la ville pour l'aménagement d'un trottoir.
Montant de l'avenant : 13 321 € HT (2.05 % du montant initial)*

DÉCISION N° 247 DU 20 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PARIS NORD ASSURANCES SERVICES SUITE AU DÉGAT DES EAUX DU PÔLE SPORT-CLUB HOUSE LE 17 JUIN 2013.

Le 17 juin 2013 un dégât des eaux est survenu au niveau du local vestiaire du terrain d'honneur. Après expertise, la PNAS propose une indemnisation à hauteur du montant des travaux soit 467.95 €.

DÉCISION N° 248 DU 20 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PARIS NORD ASSURANCES SERVICES SUITE À LA DÉGRADATION DU GYMNASSE THOMAS MASARYK LE 1ER AOÛT 2013.

Des dégradations volontaires de biens publics ont été commises dans la nuit du 1^{er} au 2 août 2013.

Après expertise, la PNAS propose une indemnisation à hauteur du montant des travaux soit 1091.80 €.

DÉCISION N° 249 DU 23 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MAINTENANCE DU LOGICIEL RELAIS'SOFT.

Marché passé selon une procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence, eu égard à son montant inférieur à 15 000 € HT. Cela fait suite à la délibération n°82 du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2013.

Montant annuel : 250,00 € H.T.

DÉCISION N° 250 DU 23 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE INCENDIE-DOMMAGES AUX BIENS.

Un Avis d'appel public à concurrence a été publié le 4 octobre 2013 au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la ville.

Montant annuel du marché : 83 472,72 € HT, soit 90 449,42 €TTC. (soit -14,5% par rapport au marché actuel)

Attributaire : société SMACL

DÉCISION N° 251 DU 23 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU DISTRICT DES HAUTS-DE-SEINE DE FOOTBALL.

Une convention est signée avec le District des Hauts-de-Seine de Football pour la mise à disposition du terrain synthétique des Bruyères dit "du bas" et de la salle de formation des Bruyères à des fins d'actions de formation dans le domaine du football

Cette convention est conclue à titre gracieux.

DÉCISION N° 252 DU 23 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU DISTRICT DES HAUTS-DE-SEINE DE FOOTBALL.

Une convention est signée avec le District des Hauts-de-Seine de Football pour la mise à disposition du terrain synthétique des Bruyères dit "du bas" et de la salle de formation des Bruyères à des fins d'actions de formation dans le domaine du football

Cette convention est conclue à titre gracieux.

DÉCISION N° 253 DU 23 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION JUDO DE L'ASSOCIATION SPORTIVE VOLTAIRE DE CHÂTENAY-MALABRY (ASVCM).

Un avenant n° 2 à la convention est signé avec la section judo de l'Association Sportive de CHÂTENAY-MALABRY (ASVCM), pour la mise à disposition de la Salle de dojo du complexe Léonard de Vinci durant les vacances scolaires de Noël 2013.

Cet avenant est conclu à titre gracieux.

DÉCISION N° 254 DU 24 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX.

Un Avis d'appel public à concurrence a été publié le 30 septembre 2013 au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la ville.

Attributaire : Société ISS FACILITY SERVICES (101 919.24 € HT)

DÉCISION N° 255 DU 24 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 A CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION TEMPS LIBRE DE L'ASVCM.

Un avenant à la convention est conclu à titre gracieux avec la section Temps Libre de l'Association Sportive de Châtenay-Malabry (ASVCM) pour élargir le créneau horaire de la mise à disposition du dojo du complexe sportif Léonard de Vinci le lundi matin de 9h30 à 12h00.

DÉCISION N° 256 DU 27 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA POSE, MAINTENANCE ET DÉPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE.

Le présent avenant a pour objet l'ajout d'une prestation (guirlandes à LEDS à poser dans les arbres) non prévue initialement dans l'annexe 1 du cahier des clauses particulières, pour le parfait achèvement des ouvrages.

Le présent avenant entraîne une augmentation de 4 557 € HT (3,52 % du montant du marché initial).

DÉCISION N° 257 DU 30 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE BROSSES LATÉRALES POUR LES BALAYEUSES DE LA VILLE.

La ville a notifié le 30 juin 2011 à la société BROSSERIE LECLERC NOEL le marché de fourniture de brosses latérales pour les balayeuses de la ville.

Le présent avenant n'entraîne pas de modification du montant initial du marché.

DÉCISION N° 258 DU 30 DÉCEMBRE 2013 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF AU CONTRÔLE DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE DU GARAGE MUNICIPAL.

La ville a notifié à la société APAVE le marché de contrôle des appareils et accessoires de levage du garage municipal le 31 décembre 2012.

Le présent avenant entraîne une augmentation du montant initial du marché de 1,30 % (12.78 € HT)

DÉCISION N° 001 DU 2 JANVIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE MATÉRIELS DE CONSTRUCTION – 6 LOTS.

Un Avis d'appel public à concurrence a été publié le 19 septembre 2013 au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur de la ville.

Les prestations sont divisées en 6 lots distincts avec des montants annuels minimum et maximum.

Lot n°1 - Fourniture de matériaux divers en bois (10 000 - 50 000 €)

Attributaire : Société CARESTIA S.A.

Lot n°2 - Fourniture d'articles de quincaillerie et de visserie (10 000 - 50 000 €)

Attributaire : PONT D'ISSY INDUSTRIE

Lot n°3 - Fourniture de matériel électrique (10 000 - 50 000 €)

Attributaire : SONEPAR ILE DE FRANCE

Lot n°4 - Fourniture de matériel de peinture et de revêtement de sol (10 000 - 50 000 €)

Attributaire : DECOSPHERE

Lot n°5 - Fourniture de matériel de plomberie (10 000 - 40 000 €)

Attributaire : ETS ROBERT GREGOIRE

Lot n°6 - Fourniture de matériel de métallerie (5 000 - 30 000 €)

Attributaire : ACIPAR

DÉCISION N° 002 DU 7 JANVIER 2014 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE RELATIF AU PRÊT DE L'EXPOSITION « LE CERVEAU DANS TOUS SES ÉCLATS » APPARTENANT À LA FÉDÉRATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU DANS LE CADRE DE LA SCIENCE SE LIVRE À LA MÉDIATHÈQUE.

Comme chaque année, la médiathèque de Châtenay-Malabry participe à l'édition de la Science se livre, organisée par le conseil général des Hauts-de-Seine.

La médiathèque loue à titre gratuit une exposition à la FRC dans ce cadre, faisant l'objet d'une convention.

DÉCISION N° 003 DU 7 JANVIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AU CONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX DISPOSANT D'UNE CUISINE.

Le contrat relatif au contrôle microbiologique au sein des établissements communaux disposant d'une cuisine, étant arrivé à échéance le 31 décembre 2013, il est nécessaire de conclure un nouveau contrat pour les années 2014 et 2015. Le montant annuel est de 7 109.12€ HT.

DÉCISION N° 004 DU 7 JANVIER 2014 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ INSTITUT DES HAUTS-DE-SEINE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE OMNISPORTS PIERRE BÉRÉGOVOY POUR LE FORUM « GIGA LA VIE » AYANT LIEU LE JEUDI 16 JANVIER 2014 ET LE FORUM « NOUVELLE GÉNÉRATION SÉNIOR » AYANT LIEU LE VENDREDI 17 JANVIER 2014.

Une convention est signée avec l'Association Solidarité Institut des Hauts-de-Seine pour la mise à disposition de l'Espace Omnisports Pierre Bérégovoy du mardi 14 janvier au vendredi 17 janvier 2014.

La mise à disposition de l'Espace Omnisports Pierre Bérégovoy est consentie à titre gratuit.

DÉCISION N° 005 DU 9 JANVIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N° 2 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ASSURANCES DE LA VILLE ET DU CCAS – LOT N° 3 «FLOTTE AUTOMOBILE».

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la suppression de 8 véhicules du parc automobile de la ville (véhicules mis en réforme pour destruction).

Le présent avenant entraîne une diminution du montant initial du marché de 4,48 % (soit -1 370.49€ HT).

DÉCISION N° 006 DU 14 JANVIER 2014 APPROUVANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE EDF DE FACTURATION REGROUPEE POUR LE TRAITEMENT DES FACTURES DE FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX.

Il semble judicieux de souscrire au service de facturation regroupée d'EDF.

Ce service doit permettre de limiter le nombre de paiements, d'accélérer le traitement des factures et d'optimiser le suivi comptable.

Ceci est une préparation à la dématérialisation des flux comptables entre la ville et la Trésorerie prévue au 1.1.2015

Coût du service « Facturation Regroupée » d'EDF

Prix à l'année : 660 € HT/ an

DÉCISION N° 007 DU 15 JANVIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE COUCHES ET PETITS CONSOMMABLES D'HYGIENE POUR LES CRÈCHES.

Un Avis d'appel public à concurrence a été publié le 27 novembre 2013 au BOAMP et sur le profil acheteur de la ville.

Il s'agit d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marches publics.

Attributaire : LABORATOIRE RIVADIS (18 020.20€ HT)

DÉCISION N° 008 DU 16 JANVIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES BALAYEUSES DE LA VILLE.

Un Avis d'appel public à concurrence a été publié le 6 novembre 2013 au BOAMP et sur le profil acheteur de la ville.

Il s'agit d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du Code des marches publics.

Attributaire : SAML (minimum : 12 500 € HT / maximum 42 000€ HT)

DÉCISION N° 009 DU 16 JANVIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CLOS COUVERT DU BÂTIMENT JEAN MOULIN – LOT N° 3.

La ville a notifié à la société S.A.S NORBA MENUISERIE le marché relatif aux travaux de rénovation du clos couvert du bâtiment Jean Moulin – Lot n°3 – Travaux de menuiserie.

La pose d'une porte-fenêtre et de stores d'un montant de 6 046,00 € H.T., initialement prévue dans le marché, n'a pas été réalisée par le titulaire sur demande de la ville.

Soit une diminution de 7,03% du montant du marché initial (-6 046€ HT)

DÉCISION N° 010 DU 16 JANVIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, D'UN LOCAL MUNICIPAL SIS AU PAVILLON COLBERT À CHÂTENAY-MALABRY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « GROUPE ARTS PLASTIQUES ».

L'association « Groupe Arts Plastiques » propose des activités dans les domaines des arts plastiques (peinture, dessin, etc.)

L'association a récemment demandé à la Ville de pouvoir disposer de créneaux horaires supplémentaires et d'autres lieux de réunion pour certaines de ces activités.

C'est pour cette raison que nous avons signé un deuxième avenant à la convention initiale.

DÉCISION N° 011 DU 21 JANVIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N° 12 À LA CONVENTION DE RESTAURATION ENTRE LA VILLE ET LE CREPS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2014.

Depuis 2005, le personnel communal déjeune au CREPS.

Chaque année, le tarif est revalorisé par le CREPS et un avenant à la convention de restauration du 31 mars 2005 doit être validé par la Ville.

Au 1^{er} janvier 2014, le tarif facturé à la ville est revalorisé de 0.54% et passe à 9,25€ par repas.

DÉCISION N° 012 DU 23 JANVIER 2014 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'EXÉCUTION D'ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE.

Un Avis d'appel public à concurrence a été publié le 13 décembre 2013 au BOAMP et sur le profil acheteur de la ville.

Attributaire : Société THERMEXPERT (8 500,00 € HT)

DÉCISION N°13 DU 28 JANVIER 2014 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE - LOT N°4 - FINITIONS PARTITIONS.

Le groupement constitué des sociétés SPIE PARTESIA (mandataire), FRANCE SOLS, TROUVE LECLAIRE, DBS et SEDIB a décidé de modifier sa domiciliation bancaire afin de permettre le paiement de chaque co-traitant sur son compte bancaire propre pour les travaux effectués par lui au titre du marché.

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Vous avez eu connaissance des décisions : avez-vous des questions ? Aucune. Nous passons donc au vœu de Madame COLOMER.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Vœu du groupe « Tous ensemble à la Mairie » relatif aux changements de dénominations du panneau officiel du chantier sis 280 avenue Jean-Jaurès présenté par Mme COLOMER*

Madame Geneviève COLOMER, Conseillère municipale :

Nous soumettons à ce conseil municipal des photographies du panneau officiel de chantier concernant la construction de la résidence sociale et de la salle polyvalente :



Les deux premières ont été prises au début des travaux, il s'agit d'une vue d'ensemble du panneau officiel avec les mentions des financeurs (Etat, Région, Département et Communauté d'agglomération) et maitres d'ouvrage (Office public départemental de l'habitat et Mairie) avec un détail où on peut lire : « Construction d'une résidence sociale et d'une salle polyvalente ».

La troisième photo a été prise il y a quelques jours au même endroit, et le panneau mentionne maintenant : « construction d'une résidence de 68 logements et d'un local associatif ».



Nous nous souvenons tous que les décisions concernant ces équipements ont été votées par ce conseil municipal les 28 juin et 22 novembre 2012, pour la vente du terrain de la résidence sociale et de l'espace polyvalent à l'Office public départemental de l'habitat des Hauts-de-Seine et pour l'acquisition par la Mairie de l'espace polyvalent, soit 500 m² sur deux niveaux. Il s'agissait donc bien d'une résidence sociale et d'une salle polyvalente.

Ces changements de dénominations sur le panneau officiel posent question. Premièrement, la résidence perd-t-elle son caractère social ? C'est-à-dire qu'elle perdrait sa fonction d'hébergement temporaire pour des personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement du fait de difficultés à la fois sociales et financières. Les personnes accueillies peuvent être des jeunes filles et femmes victimes de violences, des mères avec enfants etc. Nous avons déjà alerté ce conseil en 2003 à la suite de la mort d'une femme sous les coups de son conjoint aux Vaux Germaines. Puis en 2005, nous avons réitéré face à l'impérieuse nécessité de créer une structure d'accueil d'urgence pour des jeunes filles et ou des femmes, alors que les deux structures existantes dans le département, ne pouvaient déjà plus répondre aux demandes des assistantes sociales de la ville. Cette urgence a été entendue par l'Etat et la Région Ile-de-France qui subventionne largement cette résidence en tant que résidence sociale. Qu'en serait-il si le caractère « social » disparaît ? En tout état de cause, cette décision doit être validée par un vote du Conseil municipal.

La deuxième question concerne le changement d'appellation de l'espace polyvalent en local associatif. De même, ce changement devrait être validé par un vote au Conseil municipal. Car nous comprenons qu'alors il ne s'agirait plus d'une salle polyvalente ouverte à tous mais d'une maison des associations pour toutes les associations de la ville ; là encore, c'est une demande que nous formulons depuis longtemps. Comme dans les villes avoisinantes et dans de très nombreuses villes de France, cette maison servant de lieux de rencontre aux associations, est d'une évidente utilité pour une vie associative riche et diverse. Il s'y côtoie des associations d'éducation populaire, artistiques, sportives, etc. partageant tour à tour tout au long de la semaine, des locaux communs. Au vu de la loi, cela ne saurait être la mise à disposition d'un local payé par de l'argent public, à l'usage total, constant et exclusif d'une seule association, de quelque nature qu'elle soit. Car dans ce cas, le principe républicain de traitement égal entre tous ne serait pas respecté.

Des municipalités ont toutefois tenté de mettre un local municipal à la disposition d'une seule association avec une convention d'occupation à titre précaire et révocable, sans limite de durée ou à durée renouvelable. Il s'agit par exemple des communes de Montpellier ou de Sainte-Geneviève-des-Bois. Dans tous les cas, ces décisions ont été annulées par les Tribunaux administratifs.

De plus, alors que nous sommes nous-même depuis longtemps des acteurs du monde associatif, nous sommes particulièrement vigilants à la liberté des associations et à leur indépendance par rapport au pouvoir politique et des élus. En signant une convention précaire et révocable avec les maires, les activités sont mises sous le contrôle et la « tutelle » des politiques qui peuvent à tout moment, reprendre d'une main ce qu'ils ont donné de l'autre.

Nous demandons donc par ce vœu que la dénomination d'espace polyvalent soit conservée dans tous les écrits officiels concernant ce bâtiment.

Nous souhaitons également par ce vœu que toute demande d'une association pour avoir un lieu pour son seul usage, pérenne et exclusif, puisse se conclure par la vente au prix du marché, de tout lieu dans la ville, par exemple d'une structure municipale, après accord du conseil municipal sur le principe et les modalités de cette vente. Pour notre part, nous serons favorables à ce type de demande, accordée en toute transparence et en accord avec les lois de la République, en particulier la loi de 1905 sur les valeurs de la laïcité, que nous avons toujours défendues, et comme viennent de les défendre nos amis tunisiens.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Votre vœu s'ouvre par une question, basée sur des photographies de panneaux d'information sur les travaux engagés au niveau du n° 280 avenue Jean Jaurès.

Je tiens d'abord à vous préciser que le panneau sur lequel vous m'interrogez a été réalisé par l'Office départemental de l'habitat –aujourd'hui dénommé Hauts-de-Seine Habitat–, en sa qualité de maître d'ouvrage, et non par la Ville, et que par conséquent le choix des termes utilisés n'engage en aucune manière la municipalité.

Sur le fond, la résidence construite par l'Office perd-elle son caractère social ? La réponse est claire : non. La ville a vendu le terrain à l'Office pour qu'il y construise une résidence sociale, et c'est bien une résidence sociale qui est actuellement en construction.

La Ville a, depuis longtemps, des logements d'urgence, loués à l'Office par voie de convention avec le CCAS, qui en assure la gestion et le suivi. Devant les situations dramatiques que connaissent, en effet, certaines femmes, nous avons prévu depuis longtemps la cession de ce terrain à l'Office pour augmenter la capacité d'accueil dans les situations d'urgence.

Je ne peux que déplorer que vos amis de l'opposition aient poussé la Région à déposer un recours contre le permis de construire, ce qui a retardé ce projet de plus de deux ans. Fort heureusement, la Région a fini par se désister, et c'est l'intérêt général qui l'a emporté puisque, comme vous l'avez rappelé, et conformément à la loi, la Région et l'Etat contribuent au financement de cette résidence sociale.

Il n'y a aucun changement par rapport au projet sur lequel ce Conseil municipal s'est prononcé le 28 juin 2012, lorsqu'il a délibéré pour autoriser le déclassement et la cession de la parcelle concernée à l'Office départemental : c'est bien une résidence sociale de 68 logements qui va être prochainement livrée, et le Conseil municipal sera bientôt appelé à délibérer sur une convention avec l'Office, sur laquelle nous sommes en train de travailler, pour la gestion sociale de cette résidence.

J'en viens au deuxième point de votre vœu, qui concerne le changement d'appellation, sur les panneaux de l'Office, de « l'espace polyvalent » en « local associatif ».

A dire vrai, je ne vois pas clairement dans quelle mesure ce changement pose problème : dire qu'un espace est polyvalent, c'est dire qu'il n'a pas un usage unique, et si cet espace est mis à la disposition d'associations, il aura effectivement des usages variés.

Au-delà de cet aspect formel, je souhaite souligner le caractère pour le moins absurde de votre position, et ce à plus d'un titre.

D'abord, je vois mal comment pourrait fonctionner une maison des associations : vu le nombre d'associations présentes sur la ville, vu les domaines très différents dans lesquels elles exercent leurs activités, je ne parviens pas à saisir l'intérêt d'une maison unique qui rassemblerait les associations sportives, artistiques, culturelles, de loisirs, caritatives...

Des locaux répartis sur l'ensemble du territoire de la ville, adaptés aux activités et aux besoins spécifiques des associations, me paraissent bien plus pertinents : les associations sportives ont besoin d'équipements sportifs, les associations d'arts plastiques ont besoin d'ateliers de peinture –

et c'est précisément l'objet du Pavillon des Arts, en cours de rénovation, etc.

D'autre part, je voudrais vous rappeler qu'il y a beaucoup d'associations qui occupent des locaux municipaux dédiés à leur usage exclusif. Sans en faire la liste complète, voici quelques exemples, dans des domaines différents :

- Le club Henri Marrou, avec les locaux aux Ecuireuls, dans le Centre-ville ;
- L'ASVCM, avec les vestiaires et les terrains de sport ;
- Le club de tennis de Châtenay, avec les courts de tennis et le Club House...

Je pourrais multiplier les exemples, qui montrent à quel point votre raisonnement est absurde car, si je décidais de le suivre, je devrais dire au Club de tennis de racheter ces équipements et, s'il n'est pas en mesure de le faire, je devrais alors le mettre à la porte. Et je n'aurais pas d'autre solution que de céder ces locaux à une société privée, qui développerait une activité privée.

On voit bien la contradiction de votre position qui, en réalité, conduit à tuer la vie associative au profit d'activités commerciales et privées.

En ce qui nous concerne, nous pensons au contraire que les conventions de mise à disposition de locaux municipaux constituent une forme essentielle de notre soutien au monde associatif, avec les subventions, l'aide à la formation, l'accompagnement logistique ou encore la communication.

Nous pensons que ce soutien est indispensable pour assurer le dynamisme du monde associatif, dans lequel peut s'exprimer la diversité et la vitalité de la société civile.

Nous pensons que ces associations, qui fonctionnent grâce au dévouement de bénévoles, sont une force indispensable pour l'animation d'une ville.

Mais la fin de votre vœu montre qu'en réalité, c'est un type bien précis d'association que vous visez, puisque vous mentionnez la loi de 1905 et la laïcité. Cette loi ne s'applique pas à toutes les associations, mais aux cultes, et c'est donc cette seule question qu'en réalité vous abordez de manière détournée.

Ce n'est pas la première fois que nous échangeons sur le sujet du lieu de culte pour les musulmans de notre ville : les comptes rendus des Conseils du 28 juin et du 22 novembre 2012, auxquels vous avez fait référence, en gardent d'ailleurs la trace.

Je vous redis donc ce soir ce que je vous ai toujours dit : je fais partie de ceux qui prennent leurs responsabilités, tandis que vous faites partie de ceux qui refusent de les prendre.

Alors que notre pays compte plus de cinq millions de musulmans, il est de notre responsabilité de veiller à ce qu'ils puissent exercer leur culte dans des conditions décentes, sans avoir à prier dans des caves ou dans la rue comme on a pu le voir parfois.

Mais si nous suivons votre raisonnement, si nous laissons fonctionner le marché, si nous laissons vendre et acheter les immeubles pour en faire des lieux de culte, alors nous courons le risque de sombrer dans l'opacité la plus totale, et de voir l'argent – avec l'imam qui va prêcher – venir de l'étranger.

Je redis clairement que je ne commets aucun amalgame : dans leur immense majorité, les musulmans vivent leur croyance, comme toute autre croyance, dans le respect des lois de notre République.

Mais je ne cède pas à l'angélisme : je sais qu'il peut y avoir des dérives et des manipulations, et la lecture de la presse ces derniers temps a clairement montré combien le Ministre de l'Intérieur est inquiet face à ces jeunes qui partent à l'étranger, et s'engagent dans un radicalisme dangereux.

En ce qui me concerne, je ne peux me résigner à la fatalité dans ce domaine. Vous appelez cela une mise sous tutelle : je considère au contraire que je prends mes responsabilités, pour permettre les conditions d'un exercice du culte dans le respect des lois de la République.

Pour conclure, si j'ai bien compris le sens de votre vœu, il visait à s'assurer que les locaux que nous allons acquérir, en l'état futur d'achèvement, seront bien polyvalents. Je vous confirme qu'ils le seront, puisque ce sont des associations qui l'occuperont, selon la procédure de mise à disposition en vigueur pour toute association présente sur la ville.

Et alors que vous m'accusez de brader le patrimoine communal chaque fois que ce Conseil est amené à délibérer sur des délaissés que nous sommes amenés à céder, je vous redis que votre proposition de vendre des locaux aux associations est une aberration : ce sont des m² et des m² que nous devrions alors abandonner, au bénéfice du secteur privé, et la Ville n'a assurément pas vocation à se séparer de son patrimoine.

Nous n'avons plus de point à l'ordre du jour, je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous donne rendez-vous le 27 février.

(La séance est levée à 21h35)

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, Mme CHOQUET, Mme CANET, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme COLOMER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

M. DE LIMA, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme SAMSON, Mme PEPIN, M. AÏT-OUARAZ, M. DIHMANI, Conseillers Municipaux.

RETARDS :

M. GHIGLIONE, Adjoint au Maire.

M. KORDJANI, M. COQUIN, M. BACHELIER, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. GHIGLIONE	procuration à	Mme SVELIEFF
M. KORDJANI	procuration à	Mme SALL
M. COQUIN	procuration à	Mme GUILLARD
Mme SAMSON	procuration à	Mme DELMAS
Mme PEPIN	procuration à	M. TEIL
M. BACHELIER	procuration à	Mme RIBACK
M. AÏT-OUARAZ	procuration à	Mme CHOQUET
M. DIHMANI	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Jean-François TEIL, Conseiller Municipal

M. GHIGLIONE, Adjoint au Maire et M. KORDJANI, M. COQUIN, M. BACHELIER, Conseillers Municipaux étaient en retard excusé avec pouvoir et sont arrivés avant le vote du Débat d'Orientation Budgétaire.